RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

96 KLEBER

Société Civile Immobilière au capital de € 1 000

Siège social : 74 avenue Kleber- 75116 PARIS
914 069 513 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 30/08/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « Associés » et individuellement un « Associé »),

Ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés la cession de 10 parts sociales pour un montant de 1 euros de la Société détenues par Roland Sayada en date du 29/08/2024, à un nouvel associé : M. Jonathan SAMAMA, résidant [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés la cession de 15 parts sociales pour un montant de 15 euros de la Société détenues par la société ACEE, dûment représentée par Chantal SAMAMA en date du 29/08/2024, à l'associé cessionnaire suivant : M. Jonathan SAMAMA, résidant [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés la cession de 25 parts sociales pour un montant de 25 euros de la Société détenues par la société ACEE, dûment représentée par Chantal SAMAMA en date du 29/08/2024, à un nouvel associé : Mme Laura SAMAMA, résidant 68 Boulevard Richard-Lenoir 7516 PARIS, France né(e) le [redacted] à [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 900 parts sociales pour un montant de 900 euros de la Société détenues par, la société SCI 74 KLEBER, dûment représentée par Chantal SAMAMA en date du 29/08/2024, à l'associé cessionnaire suivant : Mme Chantal SAMAMA, née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité

Décision 5

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Chantal SAMAMA, Associée



Roland SAYADA, Cédant de parts sociales de la Société



La Société ACEE, cédant de titres de la Société, représentée par Chantal SAMAMA



Laura SAMAMA,



La SCI 74 KLEBER, cédant de titres de la Société, représentée par Chantal SAMAMA



Jonathan SAMAMA,

